

**Alternative
Libertaire**

**anticapitalisme
autogestion**

LOI-CADRE CONTRE

LES VIOLENCES DE GENRE :

une urgence pour les victimes, un pas contre le système patriarcal

Nous vivons dans une société où il existe un régime politique, le patriarcat, dans lequel le groupe des hommes exploite économiquement et sexuellement celui des femmes. Si c'est ce système qui rend possible les violences de genre et permet qu'elles soient déniées et tolérées, elles sont aussi une arme pour faire perdurer la domination masculine. Elles limitent la liberté de déplacement et de vie des femmes, entretiennent la peur qui empêche l'émancipation, et punissent le simple fait d'exister. Une femme de France meurt tous les quatre jours sous les coups de son partenaire, plus de 10 % des femmes y sont victimes d'agression sexuelle au moins une fois dans leur vie. Ces violences s'inscrivent dans une continuité qui inclut les violences symboliques (publicité sexiste) et d'autres qui pourraient paraître anodines (couper la parole à une femme, réflexions sur son physique, insultes homophobes, etc.). Combattre les violences passe donc par une remise en cause des pratiques de chacun, des structures sociales, du rôle des institutions.

Combattre les seules violences contre les femmes est un combat qui ne peut être victorieux puisque ces violences sont partie intégrante d'un système. Cependant nous défendons la revendication d'une loi-cadre, c'est à dire englobant tous les aspects de la lutte contre ces violences et concernant toutes les

institutions et organisations pouvant intervenir sur le sujet.

Parce que par son volet prévention-éducation-sensibilisation, une telle loi permet la prise de conscience de l'inégalité entre hommes et femmes, la critique du système dans son ensemble et parce qu'elle donnera aux femmes les moyens de comprendre et de lutter. Et qu'elle prend en compte l'ensemble des cadres ou l'éducation sexiste est propagée. On peut également espérer qu'elle nous permettra de nous débarrasser enfin des publicités sexistes.

Parce que les volets information, assistance juridique, droits sociaux (logements, prestations sociales) permettront aux femmes de sortir plus facilement des situations de violences conjugales, en ayant à ne faire face qu'à elles et non à tous les problèmes matériels et économiques qui vont avec. Par des mesures indispensables comme l'éloignement de l'agresseur.

Le volet répression est sans doute le plus difficile à défendre. D'abord parce que la prison n'est pas une solution, ni pour éviter la récurrence, ni en exemple pour les autres futurs hommes violents. Ensuite parce que punir un comportement encouragé par l'ensemble du fonctionnement social est quelque peu incohérent, particulièrement en s'appuyant sur un système carcéral d'une extrême violence, ne pouvant que pousser l'individu à

reproduire cette violence (on en revient au point de l'impossible combat contre le système patriarcal lui-même). Cependant, nous vivons et luttons ici et maintenant, et c'est dans ce contexte qu'il faut rappeler que frapper ou violer est un crime, même s'il s'agit de sa compagne.

Cette loi doit être une loi contre les « violences de genre » comme le dit le titre de la loi espagnole votée en 2004, c'est à dire qu'elle doit combattre toutes les violences liées à la domination masculine : les violences faites aux femmes dans le cadre du couple ou des relations hétérosexuelles, mais aussi les violences homophobes dont les ressorts sont les mêmes : exaltation de la virilité, normes imposées du couple hétérosexuel, intolérance face aux comportements et attitudes ne relevant pas de cette norme. Mais pour être adoptée dans sa globalité, ne pas se retrouver fragmentée et perdre son cadre systématique et volontariste, elle doit être portée par une mobilisation. Et la lutte des femmes et des sexualités minoritaires est indispensable pour rendre visible le système d'oppression et donner les moyens à chacun-e d'en prendre conscience et de s'y opposer.

S'il s'agit d'une urgence aujourd'hui, il ne tient qu'à tous et toutes, dans nos pratiques, nos réflexions, nos combats de s'en saisir pour en faire un outil de la lutte contre le patriarcat.

**Manifestation nationale le 25 novembre
Paris, 14h30, place de la République**

Lever le silence sur les violences faites aux femmes au travail

Si aujourd'hui, la question des violences conjugales commence à être mieux identifiée – doit-on rappeler qu'elles concernent une femme sur dix en France ? –, celles qui sont subies au travail restent, elles, invisibles ou souvent perçues comme si marginales qu'il ne semble pas nécessaire d'en parler.

Pourtant, en 1999, le Bureau International du Travail désignait la France comme l'un des pays qui connaît le plus fort taux de violences sexistes ou sexuelles au travail. La publication en 2003 de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France permet de mieux en appréhender la nature. Elle indique que chaque année 2% des femmes subissent un harcèlement sexuel et 9%, des agressions verbales au travail, que 98% des agresseurs sont des hommes et que 80% des victimes sont des femmes. Au-delà de ces chiffres, les facettes de la violence sont multiples : pressions, menaces, agressions, harcèlement moral et sexuel. Si leurs ressorts et leurs mécanismes participent du tronc commun des violences sexistes, leur inscription dans l'espace du travail spécifie leur manifestation et doit susciter des réponses adaptées.

DES LOIS AUX ACTES

Comme pour les violences conjugales, les violences au travail ont longtemps été renvoyées à un problème d'ordre privé, justifiant ainsi l'absence d'intervention. Aujourd'hui, malgré l'existence de lois, lorsque la parole parvient à se libérer, le refus de prendre au sérieux les victimes

et une certaine indulgence pour les hommes auteurs de violence sont fréquents. Cela va même jusqu'au recours à des pressions diverses afin de décourager une démarche en justice. Dans ce contexte, les syndicats peuvent être le lieu où s'exprime la solidarité. Il est notamment de leur ressort de se mettre en lien avec l'inspection du travail, avec des associations spécialisées, d'engager avec la victime une action devant le Conseil de Prud'hommes et de se porter partie civile devant un tribunal pénal. Dans ce sens, le lieu de travail peut aussi devenir un espace de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales, et de solidarité avec les femmes qui en sont victimes et pour lesquelles, parfois, il reste le seul recours face à l'isolement.

VIOLENCES, EXPLOITATION ET PRÉCARITÉ : DES LUTTES LIÉES

Si les femmes ont aujourd'hui investi massivement le marché du travail, les inégalités entre les hommes et les femmes au travail persistent et la précarité reste essentiellement féminine. C'est aussi lorsque la pression patronale devient plus grande, quand la flexibilité et la précarité du travail est accrue que la situation des femmes au travail est fragilisée, et qu'elles sont d'autant plus vulnérables face à l'exploitation et aux violences. C'est pourquoi une lutte efficace et immédiate contre les violences faites aux femmes, au travail et ailleurs, ne peut faire l'économie d'une approche globale de leur situation, en se battant

contre les discriminations sexistes à l'embauche et en cours d'emploi et pour une réelle égalité salariale, contre la précarité professionnelle et sociale pour tous et toutes, contre la casse des droits syndicaux et sociaux, pour le droit au logement, pour la régularisation des sans-papiers, pour un statut autonome de celui de leur mari des femmes étrangères.



Alternative libertaire

BP 295

75921 PARIS Cedex 19

contacts@alternativelibertaire.org

www.alternativelibertaire.org

ne pas jeter sur la voie publique SVP.

- Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire. Je souhaite adhérer à Alternative libertaire.
 Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*.
 Je m'abonne à *Alternative libertaire* (25 euros pour un an, 18,30 euros pour chômeurs et précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).

NOM..... PRÉNOM..... TÉL. E-MAIL

ADRESSE.....